

ARRETE N°2023\_061  
FIXANT LA LISTE D'APTITUDE  
POUR L'ACCES AU GRADE D'INGENIEUR  
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE 2023

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L523-5,  
Vu la loi 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique,  
Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006, modifié, fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,  
Vu le décret n°2013-593 du 05 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 31,  
Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaire,  
Vu notre arrêté n°2023\_057, portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne,  
Vu le procès-verbal de la réunion du collège des représentants des employeurs du 28 juin 2023,  
Vu les propositions émanant des collectivités et établissements publics affiliés,  
Considérant l'état des recrutements, annexé au présent arrêté, effectués dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à prendre en compte pour l'accès au grade d'ingénieur territorial, par la voie de la promotion interne, qui autorise 1 inscription,  
Considérant que les fonctionnaires ci-après remplissent les conditions, et ont fourni les attestations de professionnalisation établies par le CNFPT nécessaires à l'inscription sur la liste d'aptitude,  
Considérant qu'il appartient au Président du Centre de Gestion d'établir pour les collectivités affiliées, les listes d'aptitude d'accès, par la voie de la promotion interne,

ARRETE :

Article 1 : Au titre de l'année 2023, est établie ainsi, la liste d'aptitude pour l'accès au grade :  
- d'ingénieur territorial avec examen professionnel

NOM Prénom	Collectivité
TROCELLIER Brigitte	Commune de Marvejols

Validité de la liste d'aptitude : 2 ans

Date d'effet : 1<sup>er</sup> juillet 2023

Article 2 : Tout agent inscrit sur la liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de deux ans peut toutefois faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à deux reprises sous réserve de faire connaître un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera publiée et transmise au Préfet du département de la Lozère et aux collectivités et établissements publics affiliés au centre de gestion de la Lozère.



Mende, le 28 juin 2023

Le Président,

Laurent SUAU

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.